Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260701-2026_51-DE

MAIRIE DE LASSY
35 580 LASSY
02.99.42.03.33

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
Le : 07/07/2026
Et
Publication ou notification du :
07/07/2026

L'an 2026, le 1er juillet 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LE CHÉNÉCHAL Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles avec l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/06/2026.

Présents : M. LE CHENECHAL Didier, Mme LEDUC Véronique, M. BOURDEVERRE Jean-Yves, Mme SAPIN Alexandra, M. MOULARD Hugues, Mme LEHOBEY Mélanie, Mme DELGADO Céline, M. BOUCAULT Sébastien, Mme AUGEREAU Nathalie, M. SOUTIF Olivier, Mme MABILLE Marie, M. COUGOULAT Erwann, Mme PINGIER Emmanuelle, M. LEDUC Valentin, M. NOËL Franck, Mme THIBAULT Caroline, Mme FOUQUART Cécile.

Absents ayant donné procuration : M. LE MERLUS François à M. LE CHENECHAL Didier, M. LEGEAY Gérard à, M. NOËL Franck.

Absents :

A été nommée secrétaire : Mme MABILLE Marie.

26-51 – RESSOURCES HUMAINES : ENFANCE – JEUNESSE – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT « ANIMATEUR JEUNESS »

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.332-23-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statuaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de recruter un animateur jeunesse pour assurer notamment la gestion et l'animation de l'espace jeunes et la coordination des temps d'activités extra et périscolaires ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 26 juin 2026.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'animateur jeunesse au grade d'Adjoint d'animation 2ème classe non permanent à temps complet (35h) à compter du 1er août 2026.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er août 2026 :
Filière : Animation -- Cadre d'emploi : Adjoint d'animation -- Grade : Adjoint d'animation territorial de 2ème classe (ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1)

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260701-2026_51-DE

On note que cette action est quasi neutre au niveau financier (transfert des coûts des bruyères vers la commune)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER la proposition de création d'un poste à temps complet non permanent au grade d'adjoint d'animation territorial de 2ème classe à compter du 1er août 2026 ;**
- **DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois**
- **D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.**

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/07/2026
Pour le Maire empêché,
La Première adjointe,
Madame Véronique LEDUC

MAIRIE DE LASSY
ILLE-ET-VILAINE